

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

11 et 12/01/2014



VOYAGE AU BOUT DE L'HORREUR



PRÉVENIR... ET GUÉRIR

✪ 2005, l'IER lance les audiences publiques des victimes des violations qu'a connues le pays entre 1958 et 1999.

La torture n'est pas qu'une page sombre de notre passé commun. Les générations impliquées font bel et bien partie du présent. Comment vivre avec ce drame ? Pourquoi le Maroc ne parvient-il pas à l'éradiquer ?

PAR SAMI LAKMAHRI

En évoquant l'expérience de l'IER (Instance Équité et Réconciliation), le Maroc donne à l'étranger l'image d'un pays capable de regarder son passé en face. Un pays qui semble tirer des leçons des terribles violations des droits de l'homme commises durant les années de plomb. Mais qu'en est-il réellement ? Bien que le travail des institutions pour la sauvegarde de la mémoire soit considérable, est-il à lui seul suffisant pour affirmer que la torture n'est plus qu'un douloureux souvenir ? Afin de parvenir à ce constat, deux éléments essentiels sont à prendre en compte. Le premier concerne la notion de deuil. Pour ce faire, le Maroc ne peut éviter de rendre justice aux victimes sans que cela ne passe que par le biais d'un dédommagement matériel. Car, si l'impunité règne, l'État ne fournit aucun gage de bonne foi. Pire, si les responsables de la torture d'hier sont toujours en poste, comment les empêcher de transmettre leur « savoir-faire » aux futurs cadres de l'appareil sécuritaire ? La seconde notion concerne la réhabilitation des victimes de la torture au sein d'une société, qui a si violemment tenté de les faire disparaître. Dans quel état psychologique se trouvent aujourd'hui des milliers de Marocains et leur entourage ? Autant de questions sur lesquelles le royaume doit se pencher pour réconcilier les citoyens

avec leur passé, puis d'œuvrer à mettre définitivement un terme à l'usage de la torture. Il serait évidemment malhonnête de nier les progrès considérables effectués dans le domaine. Mais, pour un sujet aussi grave que celui de la torture, s'arrêter en chemin n'est pas digne de la mémoire de tous ceux qui ont souffert dans leur chair et dans leurs têtes. Un hommage doit également être rendu à tous ceux qui se sont lancés à corps perdu dans le combat contre la torture. De simples citoyens, des médecins, d'anciennes victimes, ou des militants venus de l'étranger, qui considèrent que ce triste phénomène est la plus grave violation que l'on peut perpétrer à l'égard des droits de l'homme.

Des victimes à vie

Infliger une souffrance physique et psychologique à une personne équivaut à la marquer au fer rouge. Impossible, même pour les plus résistants, de sortir indemne d'une telle expérience. Le docteur Omar Betasse exerce au centre psychiatrique universitaire Ibn Rochd de Casablanca, il est également membre de l'Association Médicale de Réhabilitation des Victimes de la Torture. Au cours de ces dix dernières années, il s'est penché sur le mécanisme psychiatrique et la singularité qui caractérise les torturés : « L'action de la torture est toujours préméditée et assumée. L'objectif

46 - janvier 2014 - Zamane



est la destruction délibérée. Rares sont les cas criminels similaires». Le récit des victimes concordent sur la finalité de la torture subite, à savoir une disparition pure et simple de l'individu et de ce qu'il représente. Le docteur Betasse insiste également sur une autre particularité du phénomène «La torture commise par un pouvoir tel que l'État diffère des autres dans un cadre criminel ou familial. Lorsque c'est l'État, la victime se sent encore plus impuissante dans le sens où personne ne peut lui venir en aide. De plus, l'expérience est d'autant plus déroutante car l'État est censé incarner la justice et l'équité. Si cet acteur qui symbolise aussi la collectivité vous exclut de la société, c'est un facteur aggravant. Le lien de l'individu avec la collectivité est rompu». Dans l'isolation d'une sinistre cellule, la victime ne trouve son salut que dans des pensées réconfortantes, comme le souvenir de ses proches ou de ses camarades de combat. Une fois la liberté retrouvée, d'autres embûches attendent les torturés. Pour ceux qui ont subi de longues années de rétention, le premier défi est d'abord physique. Ces derniers ont besoin de se réapproprier leur corps, de se réhabituer à la lumière du soleil ou encore de coordonner leurs jambes afin de retrouver le simple goût de marcher. Par la suite, se dressent face à eux le terrible chantier de la reconstruction psychologique. Un aspect que le docteur juge «délicat». Il explique que «les victimes de la torture ont beaucoup de mal à parler, même face à moi qui suis médecin. Nous avons besoin d'aménager un temps défini avant qu'ils puissent s'exprimer. La destruction de l'identité s'accompagne par un vide au niveau du langage. Comme si cet outil n'était pas assez complet pour exprimer la douleur des victimes. La pensée et le langage ont un lien fort. La réhabilitation ne commence à réussir que lorsque la parole est revenue. C'est une part de l'identité qui revient». Un exercice délicat qui présente des risques. «Le médecin doit respecter le rythme psychologique du patient. Le fait de parler de la torture ouvre les plaies qui cicatrisent. Il faut donc maîtriser le saignement pour éviter l'hémorragie». La thérapie n'est donc pas un long chemin tranquille. Sans la remarquable implication de médecins marocains sensibles à la cause de la torture, nul doute que les victimes se sentiraient un peu plus seuls.

De l'autre côté du miroir

Pour le commun des mortels, il semble impossible de pratiquer un acte de torture avec une facilité déconcertante. Pourtant, l'histoire de l'humanité regorge de cas de cruauté extrême entre congénères. D'où vient cette capacité à faire le mal ? De nombreux philosophes se sont essayés à répondre à cette insondable question. Hanna Arendt est l'une d'entre eux. Cette juive allemande, réfugiée aux États-Unis pendant l'holocauste, assiste en 1962 au procès spectaculaire d'Adolf Eichmann, ancien criminel de guerre nazi. Son analyse crée la polémique et fait sensation. Elle estime dans une théorie, intitulée *La banalité du mal*, que chacun de nous est en capacité de commettre l'innommable. Pour elle, un système totalitaire peut, grâce à une propagande efficace, déshumaniser de futurs tortionnaires. Arendt condamne évidemment les actes d'Adolphe Eichmann, mais considère cet homme comme tout à fait banal, dans le sens où rien ne fait de lui un être hors norme.

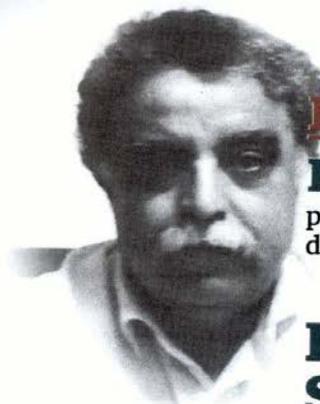
Bien que le contexte marocain soit heureusement bien différent, le procédé décrit par la philosophe se veut universel. Dans le fond, et selon l'avis des psychiatres, personne ne naît immunisé contre le fait de torturer. Les bourreaux de Tazmamart ou de Derb Moulay Cherif vivent également une conjoncture qui facilite leur sale besogne. Ils se doivent en préambule d'obéir aux ordres, car toute rébellion les expose à de graves représailles. Le phénomène est également alimenté par l'effet de foule. Lorsque des gardiens tortionnaires fonctionnent en groupe, ils se trouvent entraînés et se répartissent leur malaise entre eux. D'ailleurs, les actes de torture qu'ils commettent sont quasi systématiquement effectués sous l'effet de l'alcool. Une autre façon pour eux de fuir leur état originel, celui d'être sobre avec le danger de ressentir de la compassion et de l'humanisme. Et enfin, la certitude du devoir envers la nation. Les bourreaux apprennent qu'un militant de gauche ou un islamiste est réellement une menace pour la sécurité de l'État. La torture devient dès lors un acte légitime.

Travail inachevé

Le mot revient inlassablement chez les militants de la cause contre la torture : l'impunité. Réhabiliter les victimes de la torture passe obligatoirement par la case «justice». Le docteur Omar Jbiha, frère de Rahal, ancien détenu politique mort suite à une tentative d'évasion en 1979, nous donne son avis sur la question : «Jusqu'à présent, aucun tortionnaire n'a été puni par la justice. L'impunité est le premier obstacle. La condition pour la création de l'IER était de ne pas toucher à l'appareil sécuritaire. Il était interdit aux plaignants de parler de leurs tortionnaires. Comme s'ils ont été torturés par des fantômes. Comment voulez-vous instaurer une réconciliation

AUCUN TORTIONNAIRE N'A ÉTÉ PUNI, L'IMPUNITÉ ÉTANT LE PREMIER OBSTACLE

sans l'une des deux parties ?». Difficile aujourd'hui de répondre favorablement à une demande pourtant légitime. Les efforts de réconciliation apparaissent aujourd'hui derrière nous. L'État semble choisir l'option de laisser le temps à un renouvellement des générations au sein de l'appareil sécuritaire. Une voie qui présente néanmoins un risque de récurrence et qui ne permet pas aux victimes de faire le deuil. Néanmoins, la société civile peut prendre le relais sur cette question. Une liberté qui n'était évidemment pas d'actualité à l'époque, comme se souvient Omar Jbiha : «Militier contre la torture avant les années 1990 était quasiment impossible. Je me souviens néanmoins d'un médecin, le docteur Hélène Jaffé, présidente de l'AVRE (Aide aux victimes de la répression et de l'exil). Elle était venue avec une psychologue. Elles avaient contacté les familles des détenus politiques en grève de la faim. Le lendemain de leur arrivée à Marrakech, des policiers sont venus à leur hôtel et les ont immédiatement reconduites à l'aéroport». Enfin, de nombreuses familles marocaines sont toujours sans nouvelles de proches disparus, dont certains font partie des anonymes des fosses communes. La réhabilitation est un droit. Entretien la mémoire est un devoir, pour enfin pouvoir affirmer que la torture est derrière nous. ■



ENTRETIEN

Dr. ABDELKRIM EL MANOUZI
président de l'Association médicale de réhabilitation
des victimes de la torture

LES TORTIONNAIRES NE SORTENT PAS INDEMNES DE LEUR PASSÉ

PROPOS RECUEILLIS PAR SAMI LAKMAHRI

Comment évaluez-vous la prise en charge de l'après-torture. Ce rôle est-il pleinement assumé par l'État et quelle place peut y occuper la société civile ?

Il faudrait au préalable rappeler que le phénomène de la torture a de tous temps existé chez l'humanité, quelle que soit la civilisation et les peuples. Aujourd'hui, la torture est encore pratiquée dans de nombreuses parties de la planète y compris dans notre pays, même si son ampleur est bien moins importante qu'auparavant. Dans l'histoire contemporaine, la torture est devenue un problème pris à bras le corps par différents organismes internationaux, car elle est considérée comme la principale violation des droits de l'homme. A la fin des années de plomb, le mouvement d'indignation et de lutte contre ce phénomène est devenu une composante essentielle au Maroc. De notre côté, en tant que corporation de médecins, nous avons également pour mission de mener ce combat tout en restant dans notre domaine de compétence. Cela dit, nous sommes bien conscients que l'autre volet de la lutte se situe sur le terrain politique. Il existe par ailleurs d'autres organismes marocains qui investissent ce champ primordial avec efficacité. Ce n'est que grâce à la conjugaison de l'ensemble de ces institutions étatiques ou civiles que l'on peut mieux cerner le phénomène de la torture pour ensuite mener une action efficace pour son éradication.

Entre autres moyens de lutte contre les plaies du passé, l'IER (Instance Equité et Réconciliation) préconise de fournir aux victimes un dédommagement matériel. Comment peut-on estimer la valeur d'une telle compensation ?

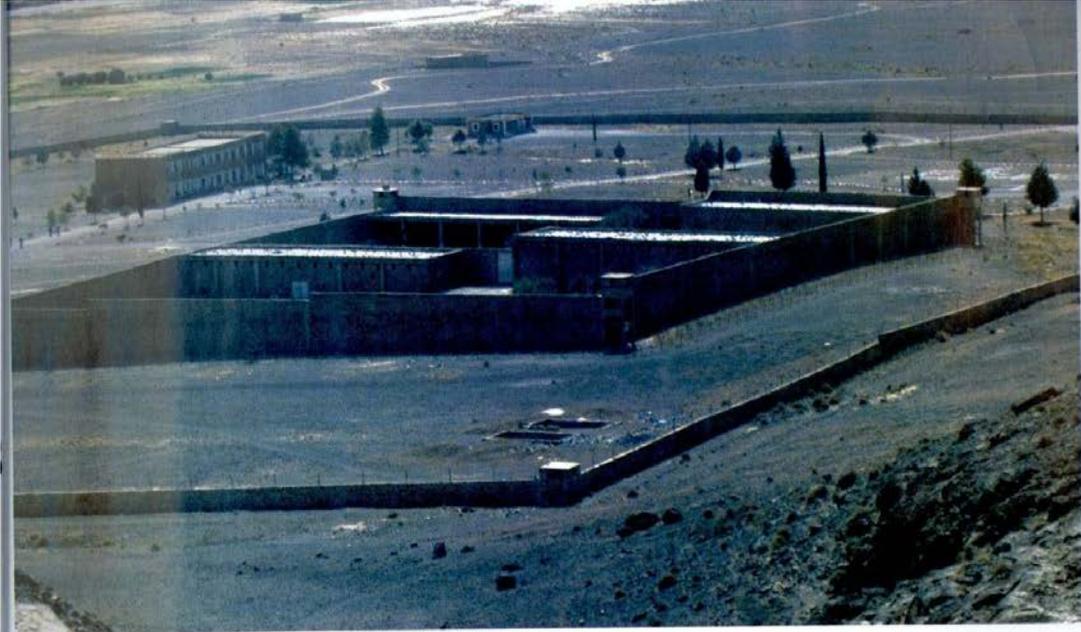
Il est impossible de quantifier la souffrance endurée par une victime de la torture. Comment dédommager par exemple un prisonnier politique qui a perdu 20 ans de sa vie, croupi et torturé

dans une minuscule cellule ? Et ce ne sont pas les exemples qui manquent ! Un autre problème de taille se pose à l'évocation de cette question. Que faire des personnes indirectement touchées par les actes de torture ? Lorsqu'un père meurt sous la torture, ou disparaît pendant une décennie, l'avenir de ses enfants et de sa famille est fortement compromis. Ces personnes ne sont certes pas directement soumises à la torture physique mais, au final, elles perdent la plupart de leurs chances de vivre comme des citoyens normaux. Dans notre association, nous estimons que 50 000 personnes au minimum ont été directement victimes de la torture entre 1956 et 1999. Ces chiffres sont confirmés par d'autres organismes, y compris le CNDH (Conseil national pour les droits de l'homme). Cela veut dire également que pas moins de 500 000 personnes sont des victimes indirectes de la torture. Les psychiatres estiment même, pour la plupart des

50 000 PERSONNES AU MINIMUM ONT ÉTÉ VICTIMES DE LA TORTURE ENTRE 1956 ET 1999

cas, que les séquelles chez les membres de la famille d'une victime de la torture sont souvent plus graves que la personne ayant été torturée. Une situation qui s'explique par le fait que cette dernière subit et affronte la torture dans un cadre de militantisme. Souvent, elle en ressort même plus forte qu'auparavant. Ce qui n'est malheureusement pas le cas de son entourage. Ce chantier est encore aujourd'hui très vaste et largement ignoré.

Il est étonnant de constater que cet aspect de «victimes indirectes» de la torture ne soit pas mis en avant dans les différents rapports sur la question. Pourquoi ?



© DR

Ceci est effectivement un problème à ne surtout pas délaissier. Depuis que notre association a vu le jour il y a plus de dix ans, nous avons reçu près de 5 000 victimes directes et indirectes. Je prends l'exemple d'un père de famille qui a passé 20 ans de sa vie en prison pour des raisons politiques. Ses deux enfants ont en fin de compte pâti de façon très sévère. Sa fille a fugué pendant son adolescence avant de se faire rattraper par un réseau de prostitution, tandis que son frère souffre aujourd'hui d'une maladie psychotique grave. Leur mère, épouse de la victime, est décédée suite à une profonde dépression. Cet exemple est loin d'être unique et indique surtout la gravité des conséquences sur une famille brisée. Pour répondre à votre question, il est effectivement navrant de constater que ce volet n'a pas été pris en compte par l'IER. Ceci étant, il faut reconnaître la difficulté de dédommager plus d'un demi-million de Marocains.

Existe-t-il d'autres conséquences indirectes ?

Oui ! Elles sont liées des fois à la personnalité même de Hassan II. Durant les années de plomb, les régions du Maroc ne comptaient pas le même nombre de militants et d'opposants politiques. Certaines, à cause de la présence d'un mouvement d'activistes plus entreprenant, étaient plus touchées que d'autres. Cet aspect relève du domaine de l'économie, par exemple. Prenons le cas de la ville de Khénifra que l'on considère comme victime du régime. Les cas de tortures y sont multiples. Beaucoup de notables de la région étaient des membres actifs du Mouvement nationaliste à la fin du Protectorat. Ils jouissaient d'une notoriété et d'une respectabilité. Par la suite, lorsque la plupart d'entre eux se sont rebellés contre le pouvoir, ils ont fait l'objet d'une traque sans relâche. Après leur arrestation, leur torture et souvent leur élimination physique, l'État s'est attaqué à leurs biens. La conséquence est dramatique pour leurs

★
LIEU. Le mouiroir
Tazmamart a été réouvert
au grand jour au début
des années 90.

familles, leurs quartiers et de fait pour toute la ville. Cette vengeance à l'égard de toute une région est symptomatique de l'état d'esprit de Hassan II qui bloquait par la suite toute forme de développement économique, laissant ainsi des régions sinistrées. Certaines semblent sortir tout droit du Moyen-âge. Je considère que la paupérisation volontaire est également une forme de torture indirecte et collective.

Qu'en est-il de l'autre côté de la barrière ? Comment les tortionnaires vivent-ils leurs passé ?

Pour avoir discuté avec certains d'entre eux, je peux vous garantir qu'ils sont tous malades. Malgré certaines apparences, aucun n'est en réalité sorti indemne de son passé. Soit ils développent des maladies organiques, soit des carences psychologiques aiguës.

Dans ses révélations, Ahmed Boukhari, ancien agent des services secrets, rapporte qu'avant de passer à l'acte, les bourreaux buvaient des quantités importantes d'alcool. Le fait de s'inhiber avec de l'alcool prouve bien que torturer quelqu'un est un acte difficile. Au-delà de cet aspect, n'oublions pas que la plupart des tortionnaires sont pris par la propagande du régime. Ils finissent par être persuadés que la personne qu'ils torturent est un dangereux agitateur néfaste à la sécurité du pays.

Nos travaux montrent qu'il existe plusieurs types de tortionnaires : ceux qui y prennent presque du plaisir et qui sont sadiques ; ceux qui obéissent aux ordres sans risquer d'aller à l'encontre de leurs supérieurs ; et ceux qui éprouvent de la compassion. Dans tous les lieux de détentions, ces derniers ont existé. Il est important de souligner que beaucoup plus de victimes de Tazmamart et ailleurs auraient pu périr sans la complicité de gardiens complaisants. Il ne faut pas les oublier car ils ont agi au péril de leur vie. ▀



الصبار يتوسط لإسعاف

سالم التامك
1/82

ذكرت مصادر مطلعة لـ«صحيفة الناس» أن محمد الصبار، الأمين العام للمجلس الوطني لحقوق الإنسان، توسط لدى المصالح المختصة من أجل تقديم الإسعافات الضرورية لعلي سالم التامك، القيادي المحسوب على «بوليساريو-الداخل»، بعد تعرّضه لأزمة صحية مفاجئة بمجرد دخوله المغرب. وقدم التامك إلى المغرب من الديار الفرنسية، بعد أن قضى فيها فترة نقاهة وعلاج من طرف طاقم طبي متخصص في مجموعة من الأمراض التي يعاني منها، خاصة مرض الربو. وأشارت مصادر أخرى إلى أنه من المنتظر أن يغادر سالم التامك مستشفى الشيخ زايد بالرباط الاثنين المقبل، ليستأنف حياته العادية.



Sahara : nouvelle approche de gestion

Mettre à profit les rapports sur la situation dans les provinces du sud 11 769/3

Les rapports dressant l'état des lieux dans les provinces du sud du Royaume peuvent servir à l'élaboration d'une nouvelle approche de gestion du dossier de l'intégrité territoriale, a fait valoir, jeudi à Rabat, le président de la Fondation Abderrahim Bouâbid, Anas Chaoui.

"Les éléments de diagnostic de la situation dans les provinces du sud sont disponibles, dont le rapport du Conseil économique, social et environnemental et ceux du Conseil national des droits de l'Homme et de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du sud", a relevé M. Chaoui lors d'une rencontre dédiée à la cause nationale, organisée par la fondation à l'occasion du 22^{ème} anniversaire de la disparition de l'éminent leader politique, feu Abderrahim Bouâbid.

Ces différents rapports doivent être exploités pour l'élaboration d'une nouvelle approche accompagnant, d'une part, l'évolution enregistrée au Maroc sur le plan institutionnel et, d'autre part, les mutations géostratégiques survenues dans la région", a-t-il soutenu.

Relevant la nécessité d'introduire des modifications à l'approche suivie aux niveaux interne et externe en ce qui concerne la gestion du dossier du Sahara marocain, M. Chaoui a appelé à faire prévaloir le dialogue constructif et le franc-parler dans tout diagnostic de la situation dans la région, l'objectif étant de mettre au point une nouvelle approche pour la gestion de ce dossier.

Une telle approche requiert aussi d'admettre nos erreurs quelle que soit leur nature et d'œuvrer à les réparer tout en faisant preuve de sens d'écoute des avis d'autrui et de force de persuasion moyennant un argumentaire approprié", a-t-il mis en avant.

Dans son intervention, l'ancien premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Mohamed El Yazghi, a estimé que la défense de la première cause nationale implique une action à trois niveaux.

Dans un premier temps,

il s'agit d'œuvrer à concrétiser et à immuniser les réformes apportées par la Constitution de 2011, afin d'en faire un rempart contre les menaces pour l'intégrité territoriale du Maroc, a-t-il indiqué, ajoutant qu'il faut aussi travailler, en deuxième lieu, sur la dimension régionale en procédant à la mise en place des structures de l'Union du Maghreb arabe. Une action à l'international s'impose également, le Maroc étant appelé à "convaincre l'opinion publique de plusieurs pays du monde de la justesse de sa cause, après avoir réussi à en convaincre leurs gouvernements", a insisté M. El Yazghi, jugeant nécessaire de s'attacher à la demande de recensement des populations de Tindouf et de déployer plus d'efforts au sein du Conseil de sécurité.

L'ex ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Saâd Dine El Otmani, a considéré, quant à lui, que les adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume ont perdu la bataille politique à cause de la faiblesse de leur thèse et de la prééminence de la proposition d'autonomie présentée par le Maroc, ce qui les a poussés à explorer d'autres options.

La transposition du différend autour du Sahara du champ politique à d'autres champs représente, en soi, un acquis et un point de force pour le Maroc, a-t-il estimé, soulignant l'impératif de se focaliser à l'heure actuelle sur le développement du système des droits de l'Homme au Maroc.

Ont pris part à cette rencontre le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami, le président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Nizar Baraka, le ministre de l'Habitat et de la politique de ville, Nabil Benabdellah, le président de la commune urbaine de Rabat, Fathallah Oualaâlou, le président de l'Organisation marocaine des droits de l'Homme, Mohamed Nachnach, ainsi que d'autres responsables institutionnels, personnalités politiques et acteurs de la société civile.